

Conseil municipal

Séance spéciale du 20 août 2007

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 20^e jour d'août 2007, à 19h30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Christiane Marcoux et Michelle Power, ainsi que messieurs les conseillers Yvan Berthelot, Robert Cantin, Jean Fontaine, Gaétan Gagnon, Stéphane Legrand, Germain Poissant et Marco Savard siégeant sous la présidence de monsieur Gilles Dolbec, maire, le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C-19.

Monsieur le conseiller Philippe Lasnier, est absent.
Monsieur le conseiller Michel Gauthier, est absent.
Monsieur le conseiller Jean Lamoureux, est absent.

Monsieur Michel Merleau, directeur général, est présent.
Madame Lise Bigonnesse, greffière adjointe, est présente.

— — — —

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19h30.

ORDRE DU JOUR

No 2007-08-0584

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

20 août 2007

Que l'ordre du jour de la présente séance spéciale soit adopté tel que soumis et préadressé à tous les membres du Conseil municipal en annexe à l'avis de convocation daté du 17 août 2007 et signifié dans les délais prescrits, en retirant toutefois l'item suivant :

5.1.1 Appel d'offres – SA-1596-TP-07 – Travaux d'enrobé coulé à froid (E.C.F.) avec couche support – Montée de l'Érablière et rue des Colonnes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES

No 2007-08-0585

Demande d'aide financière dans le cadre de la politique sur le vélo – Passerelle au-dessus de l'autoroute 35

CONSIDÉRANT que le territoire de l'ancienne ville de Saint-Luc est séparé par l'autoroute 35;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil municipal tenue le 6 août 2007, un représentant de l'organisme « Les Randonneurs du Haut-Richelieu » a déposé une pétition de 4 759 noms demandant la construction d'une passerelle reliant les territoires situés de part et d'autre de l'autoroute 35, dans le prolongement du boulevard de la Mairie;

CONSIDÉRANT qu'une pétition similaire a également été déposée en septembre 2003;

CONSIDÉRANT le nombre grandissant d'adeptes du vélo et le fait que de plus en plus de personnes utilisent leur vélo pour se rendre à leur travail;

CONSIDÉRANT que la présence d'un stade de soccer et de futurs équipements sportifs attireront davantage de jeunes cyclistes;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité de la municipalité et du ministère des Transports du Québec de s'assurer de la sécurité des usagers des voies publiques;

CONSIDÉRANT que ce projet est inscrit au programme triennal des immobilisations de la ville pour les années 2007, 2008 et 2009;

20 août 2007

CONSIDÉRANT que l'obtention d'une aide financière pourrait accélérer sa réalisation;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu adresse, dans le cadre de la politique sur le vélo, une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la construction d'une passerelle au-dessus de l'autoroute 35 et située dans le prolongement du boulevard de la Mairie permettant de relier les territoires situés des côtés est et ouest de l'autoroute 35 et facilitant l'accès à la piste cyclable du Canal Chambly.

Que monsieur Maurice Bergeron, conseiller en développement soit autorisé à présenter cette demande d'aide financière et à signer tous les documents nécessaires relatifs à la présente décision.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à madame Lucille Méthé, députée de Saint-Jean et à monsieur Bernard Caron, de la direction territoriale de l'Ouest-de-la-Montérégie du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- --

No 2007-08-0586

Entente de principe pour l'acquisition du lot no 1332 du cadastre de la Ville de Saint-Jean appartenant à Soudure Lauzière inc.

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir la propriété sise au 192 de la rue Saint-Louis, soit le lot 1332 du cadastre de la Ville de Saint-Jean, appartenant à Soudure Lauzière inc. pour mettre en place le projet de développement de l'ancien complexe industriel de la Singer;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le propriétaire dudit lot permettant d'éviter les procédures en expropriation;

CONSIDÉRANT que l'entreprise s'engage à libérer l'immeuble pour le 1^{er} mai 2008;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner cette entente par la signature d'une entente de principe;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand

20 août 2007

Que soit autorisée la signature d'une entente de principe pour l'acquisition du lot n° 1332 du cadastre officiel de la Ville de Saint-Jean, d'une superficie d'environ 5 503,4 m², portant le numéro civique 192 de la rue Saint-Louis, appartenant à Soudure Lauzière inc., pour la somme de 855 000 \$, taxes applicables en sus.

Que l'acquisition de cet immeuble soit conditionnelle à l'approbation d'un règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et des régions.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocat-conseil soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tous documents relatifs à l'exécution de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2007-08-0587

Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement relatif au règlement n° 0701

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi une procédure d'enregistrement portant sur le règlement n° 0701 a été tenue le 14 août 2007, de 9 h 00 à 19 h 00;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

D'accuser réception du certificat de la procédure d'enregistrement relative au règlement n° 0701 intitulé : « Règlement autorisant l'exécution de travaux d'éclairage de rue dans des sections des rues Maxime, Marquis, Aragon, De Musset, De Maupassant et De Ronsard ainsi qu'à l'installation de lampadaires dans le parc des Poètes, décrétant une dépense n'excédant pas 414 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

AVIS DE MOTION

No 2007-08-0588

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 0708

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Robert Cantin, qu'à une séance subséquente du Conseil, il lui sera soumis pour adoption un

20 août 2007

règlement portant le n° 0708 et intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0692 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 20 août 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2007-08-0589

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 0722

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Yvan Berthelot, qu'à une séance subséquente du Conseil, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n° 0722 et intitulé « Règlement autorisant l'acquisition de l'immeuble constitué du lot 1332 du cadastre officiel de la Ville de Saint-Jean, le paiement d'honoraires professionnels pour la préparation du site pour l'aménagement du parc Yvan-Roy ainsi que l'exécution de travaux de réfection et d'amélioration des infrastructures municipales sur une section de la rue Saint-Louis et pour le prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égouts et d'infrastructures de rues pour le site « Singer », décrétant une dépense n'excédant pas 5 533 000 \$ et un emprunt à cette fin », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 20 août 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

RÈGLEMENTS

No 2007-08-0590

Adoption du règlement n° 0712

CONSIDÉRANT que le 6 août 2007, une copie du projet de règlement no 0712 a été remise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la Loi sur les cités et villes du Québec, L.R.Q., c.C-19;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

20 août 2007

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 0712 et renoncent à sa lecture.

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le no 0712 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de permis et certificats portant le numéro 0654 dans le but :

- de rendre les petits bâtiments admissibles à un permis de construction partielle ;
- d'abroger l'article 44 traitant de travaux assujettis à la fois à un permis de construction ainsi qu'à un certificat d'autorisation », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2007-08-0591

Adoption du règlement n° 0718

CONSIDÉRANT que le 6 août 2007, une copie du projet de règlement no 0718 a été remise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la Loi sur les cités et villes du Québec, L.R.Q., c.C-19;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 0718 et renoncent à sa lecture.

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le n° 0718 et intitulé « Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection aux usines de filtration et à la station d'épuration des eaux usées, décrétant une dépense n'excédant pas 250 000 \$ et un emprunt à cette fin », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2007-08-0592

Adoption du règlement n° 0719

CONSIDÉRANT que le 6 août 2007, une copie du projet de règlement no 0719 a été remise aux membres du Conseil municipal;

20 août 2007

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la Loi sur les cités et villes du Québec, L.R.Q., c.C-19;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 0719 et renoncent à sa lecture.

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le n° 0719 et intitulé « Règlement modifiant le règlement relatif au régime de retraite des employés de l'ancienne Ville d'Iberville », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2007-08-0593

Adoption du règlement n° 0720

CONSIDÉRANT que le 6 août 2007, une copie du projet de règlement no 0720 a été remise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la Loi sur les cités et villes du Québec, L.R.Q., c.C-19;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 0720 et renoncent à sa lecture.

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le n° 0720 et intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0263 concernant la construction d'infrastructures municipales dans les rues James-Brodie et Joseph-Oscar-Lévesque », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**COMMUNICATIONS DES MEMBRES
DU CONSEIL AU PUBLIC**

- Monsieur le conseiller Robert Cantin appuie la demande de monsieur le conseiller Yvan Berthelot afin que l'on revoie les dispositions réglementaires relatives au

20 août 2007

stationnement de nuit en période hivernale. D'autre part concernant l'étude relative à l'utilisation des immeubles municipaux, il souhaite recevoir dans les meilleurs délais un échéancier quant au dépôt du rapport de cette étude.

- Monsieur le conseiller Stéphane Legrand mentionne que concernant la problématique des refoulements d'égout dans le quartier St-Edmond, le dossier évolue rapidement et la municipalité devrait être en mesure de présenter des solutions vers la mi-septembre. Il adresse des félicitations à messieurs les conseillers Germain Poissant et Philippe Lasnier pour le succès remporté lors de l'International de montgolfières qui s'est déroulé la semaine dernière.
- Monsieur le conseiller Jean Fontaine appuie monsieur le conseiller Robert Cantin dans sa demande relative au dépôt de l'étude concernant l'utilisation des immeubles appartenant à la municipalité.
- Monsieur le conseiller Germain Poissant remercie les citoyens de Saint-Jean-sur-Richelieu et de la région pour leur grande participation à l'International de montgolfières qui s'est tenu du 11 au 19 août dernier et mentionne que 14 envolées sur 18 ont pu être réalisées.
- Monsieur le conseiller Gaétan Gagnon réitère la recommandation à l'effet d'être vigilant lors de l'utilisation de l'eau potable.
- Monsieur le maire félicite les organisateurs de l'International de montgolfières et adresse ses sincères remerciements aux nombreux bénévoles qui font de cet événement un grand succès.

- - - -

LEVÉE DE LA SÉANCE

No 2007-08-0594

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

20 août 2007

La séance se lève à 19h45

Greffière adjointe

Maire
